



Madame Manon Massé  
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.86  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Nous sommes sensibles aux préoccupations soulevées par la pétition. Le projet de loi 96 a été élaboré de sorte qu'aucune de ses dispositions ne contrevienne au droit inaliénable des Premières Nations et des Inuit d'assurer le maintien et le développement de leurs langues et cultures traditionnelles, comme le reconnaît d'ailleurs la Charte de la langue française depuis 1977.

L'objectif du projet de loi 96 est d'assurer la pérennité et la promotion de la langue officielle et commune du Québec, le français. Nous réitérons qu'il n'y a pas de contradiction entre l'affirmation du français au Québec et la relation que nous construisons avec les nations autochtones du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

SIMON JOLIN-BARRETTE  
Ministre responsable de la Langue française